

Avis informatif – Seul le texte publié au JOUE fait foi

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs de biodiesel originaires des États-Unis d'Amérique

Bases juridiques : avis [C/2025/5909](#) et [C/2025/5902](#) du 07.11.2025 – JO C du 07.11.2025

Type de mesure : expiration prochaine des mesures antidumping et compensatrices instituées respectivement en vertu du règlement d'exécution (UE) 2021/1266 et (UE) 2021/1267 du 29.07.2021 sur les importations de biodiesel originaire des États-Unis d'Amérique à la suite d'un réexamen au titre de l'expiration des mesures effectué conformément à l'article 11, paragraphe 2, du règlement (UE) 2016/1036 du Parlement européen et du Conseil.

Date d'expiration : 03.08.2026.

Produit concerné : esters monoalkyles d'acides gras et/ou de gazoles paraffiniques obtenus par synthèse et/ou hydrotraitement, d'origine non fossile, communément connus sous le nom de « biodiesel », purs ou sous forme de mélange contenant, en poids, plus de 20 % d'esters monoalkyles d'acides gras et/ou de gazoles paraffiniques obtenus par synthèse et/ou hydrotraitement, d'origine non fossile.

Nomenclature(s) : codes NC ex 1516 20 98 (code TARIC 1516 20 98 33), ex 1518 00 91 (code TARIC 1518 00 91 33), ex 1518 00 99 (code TARIC 1518 00 99 33), ex 2710 19 44 (code TARIC 2710 19 44 33), ex 2710 19 46 (code TARIC 2710 19 46 33), ex 2710 19 47 (code TARIC 2710 19 47 33), ex 2710 20 11 (code TARIC 2710 20 11 33), ex 2710 20 16 (code TARIC 2710 20 16 33), ex 3824 99 92 (code TARIC 3824 99 92 17) et ex 3826 00 90 (code TARIC 3826 00 90 33).

Pays : États-Unis d'Amérique.